

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 à 19H30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 11 octobre 2024.

**Étaient présents :** Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean Claude RICHARD, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Christophe BRETON, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU

**Étaient excusés :** Fabienne BAUDON pouvoir à Jean Yves PROUST, Janine PERROT donne pouvoir à Marie Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Jessy GONET, Fiancée-Gernavey BANTABA

**Secrétaire de séance :** Monique MARCHE

**Présentation d'un projet agrivoltaïque sur la commune par l'entreprise QAIR**

L'exploitation agricole de T. BRÜGGEMANN

Qair

Entreprise individuelle Agri Douville

Siège social à Saint-Epain

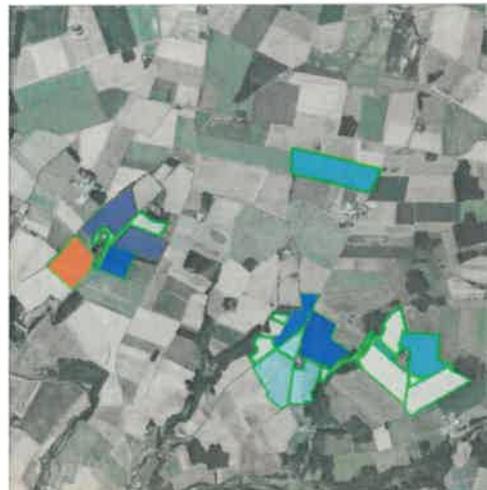
Production : exploitation en grandes cultures (Blé, Orge d'hiver, Tournesol, Millet, Sorgho) et en Luzerne en conversion bio

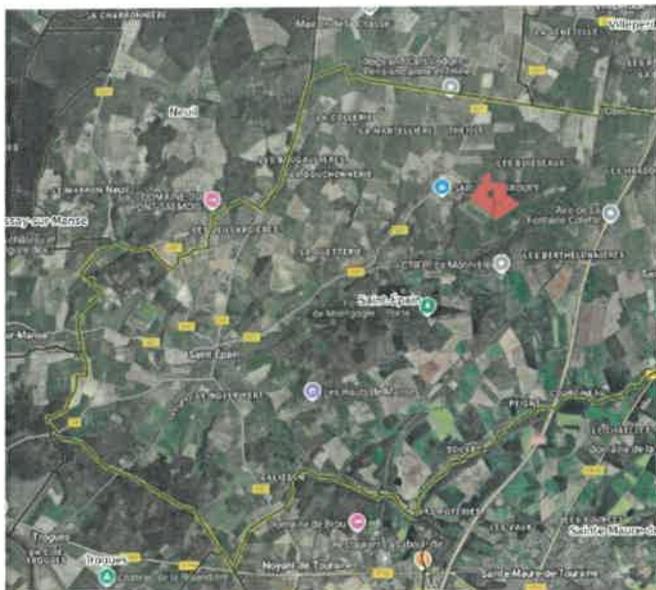
SAU : 150 ha dont 40 ha en propriété, le reste sous bail rural

Parcellaire regroupé majoritairement autour du lieu-dit Treilleul

Exploitation familiale reprise par Tiphaine B. en 2021

Profil de l'exploitante : double actif, résident en Allemagne, travaux par une ETA





35 hectares à l'étude

## Objectifs de Tiphaine sur ce projet

1. L'installation de structures agrivoltaïques avec une activité agricole diversifiée permet d'augmenter les revenus de la ferme et de me permettre d'en faire mon activité principale : **objectif de revenir s'installer en Touraine avec ma famille**
2. La création de ressources énergétiques solaires correspond à mes valeurs éthiques
3. La mise en place d'un atelier ovin, avec transformation de la laine : **objectif social de faire découvrir à des locaux le tissage de la laine**. Des formations de tissage ouvertes à tous pourraient aussi avoir lieu sur place. Ne possédant pas d'expérience dans la conduite d'un troupeau ovin, le travail sera réalisé en prestation de service par un voisin éleveur, en parallèle de ma montée en compétences
4. L'activité de cultures fourragères actuelle et projetée correspond à la typologie de sol de Treilleul, en améliorant sa portance.
5. La mise en culture de plantes médicinales et aromatiques en conduite biologique est une vraie motivation, travaillant dans ce domaine au sein de Martin Bauer GmbH & Co KG (responsable commerciale sur le segment pharmaceutique) : **objectif d'intégrer un marché de la santé naturelle aujourd'hui en plein développement**. Un fort potentiel pour mon exploitation, qui permettra de dégager une meilleure rentabilité/ha, et pour lequel je pourrai compter sur mon réseau commercial en Europe pour la vente et les débouchés de mes récoltes.
6. La mise en place d'un séchoir solaire, qui pourrait servir à d'autres agriculteurs producteurs de PAM



### Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2024

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, adopte le procès-verbal de la séance précédente.**

### Annulation de la délibération 053-22 concernant la rétrocession de parcelles pour l'agrandissement de la caserne des pompiers

Madame le Maire rappelle la délibération adoptée en octobre 2022 concernant la cession des deux parcelles n°BI 386 et 387 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant symbolique d'un euro, dans le cadre de l'agrandissement de la caserne des pompiers.

Cependant, un nouveau projet a émergé, et afin de permettre son avancement, il est nécessaire d'annuler la délibération précédente.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le conseil municipal annule la délibération 053-2022 relative à la vente de deux parcelles au SDIS pour l'agrandissement de la caserne des pompiers**

## **Assainissement : adoption du RPQS 2023**

Monsieur Jean Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des réseaux fait part à l'assemblée du contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement pour l'exercice 2023. Il explique qu'il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service

Monsieur RICHARD soumet ce rapport à l'assemblée.

**Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'exercice 2023 est adopté.**

## **Mise à disposition de personnel pour le service assainissement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des crédits ont été votés pour la mise à disposition de personnel au bénéfice du budget annexe Assainissement.

Elle précise que ce montant est fixé à 800 € pour une mise à disposition annuelle.

Pour garantir que ces dépenses et recettes soient correctement enregistrées dans les budgets concernés, il est nécessaire de valider les écritures comptables.

**Le Conseil Municipal, accepte la mise à disposition d'une secrétaire pour le service assainissement moyennant une participation financière annuelle de 800.00€.**

## **Convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques d'Indre et Loire**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée qu'un portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire proposant des livres, films et autoformation en ligne a été mis en place par le Conseil départemental. Une convention avait été signée par la commune en 2021 pour adhérer au portail. Celle-ci arrive à échéance en 2024.

Dans le cadre d'un renouvellement, les communes participent à hauteur de 0.15 € par habitant et par an pour les communes de plus de 1 000 habitants. En revanche, les développements spécifiques propres à chaque système informatisé de gestion de bibliothèque (SIGB) qui pourraient être souhaités par les bibliothèques participantes resteront à la charge financière de leur collectivité de rattachement.

**Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans moyennant une participation à hauteur de 0.15€/habitant/an.**

## **Vente d'un bâtiment au 50 grande rue**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un local situé au 50 grande rue. Cet achat a été réalisé en 2013 et concernait trois parcelles BI n°258, 264 et 265, dans le but d'accueillir un boucher sur la commune.

Actuellement, la commune loue le local de la parcelle BI n°258 à un artisan pour son dépôt. Un bail commercial a été signé en 2019 pour une durée de six ans, avec une échéance au 10 février 2025. Étant donné que le préavis est de six mois, la commune ne peut pas y renoncer.

Madame le Maire informe que le bâtiment peut être mis en vente, sous réserve que le locataire actuel reste dans les lieux pendant le renouvellement du bail, soit pour six années supplémentaires.

Le locataire sera informé en premier lieu de la proposition de vente.

Madame le Maire propose de fixer une fourchette de prix de vente comprise entre 40 000 € et 80 000 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en vente le local situé 50 grande rue entre 40 000€ et 80 000€**

**Avenant n°1 à la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes**

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 21 novembre 2023 concernant le choix de l'entreprise en charge de la mission de contrôle technique (CT) et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Elle informe que l'architecte a signalé la nécessité de prendre en compte la proximité de la salle des associations ainsi que le classement de l'établissement en catégorie ERP 3, ce qui implique que la mission devra être réalisée conformément aux normes parasismiques.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver un avenant à la mission de contrôle technique d'un montant de 1 080,00 € HT.

**Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 à la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes d'un montant de 1 080.00€HT.**

**Questions diverses :**

- Madame le Maire fait part d'une demande d'autorisation de droit à l'image de la commune de la part de Madame SCOUL pour une impression sur différents supports. *Autorisation à l'unanimité.*
- Madame le Maire fait part d'un projet de livre sur les maires de SAINT ÉPAIN de la révolution à nos jours. Il demande l'autorisation de sortir les registres de délibérations de la mairie. *Refusé car ces registres ne sortent pas de la mairie.*
- Madame le Maire informe que les travaux de la salle des fêtes avancent. Le mur de la cour de l'ancienne école étant en mauvais état, il est proposé de l'abaisser afin de délimiter le nouveau parking.
- Monsieur LIARD, Adjoint informe qu'il convient de choisir les arbres qui seront plantés dans le parc de la salle fêtes. *Choix fait : érable, cerisier du japon, magnolia, arbre de Judée, albizia*
- Madame le Maire informe que suite au dernier bureau communautaire, il a été décidé l'instauration la taxe des ordures ménagères sur la taxe foncière : ce qui va changer beaucoup de chose pour les redevables car elle ne sera pas calculée selon le nombre de personnes au foyer mais par rapport à la base foncière du bâti.
- Madame MOLVEAU informe qu'un fil de la fibre à Galisson est à hauteur d'homme depuis plusieurs mois.  
Elle signale également qu'un enfant fait du vélo imprudemment dans le bourg.
- Madame LATOUCHE adjointe, informe que les composteurs collectifs ont été installé à la résidence des Fontaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h17.

**Le Maire,  
Florence BOULLIER**

